

Science et technologie: production et développement de statistiques communautaires

2001/0197(COD) - 07/10/2002 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission retient trois des quatre amendements proposés par le Parlement européen en première lecture. La Commission accepte les amendements qui visent à renforcer l'importance de la prise en compte de la dimension régionale, selon la classification NUTS, lorsque cela s'avère possible, à souligner l'importance de la coopération avec l'OCDE et les autres organisations internationales et à demander des rapports plus fréquents. La Commission ne peut en revanche accepter l'amendement qui demande une coopération plus étroite et une consultation renforcée avec le groupe d'Helsinki, pour des raisons juridiques. Néanmoins, la Commission souligne et reconnaît l'importance du travail statistique accompli par le groupe de Helsinki et s'engage à poursuivre la coopération entre elle et ce groupe. Cet engagement sera réaffirmé par la Commission qui fera en sorte qu'une déclaration de sa part soit introduite dans le procès-verbal du Conseil lors de l'adoption de la décision.